



Déclaration de la FSU au CTA du 12 décembre

La préparation de la carte des formations professionnelles et technologiques pour la prochaine année scolaire se fait dans un contexte particulier. Les dotations académiques ne sont pas encore connues au moment où nous a été communiqué le projet de modifications de l'offre et des structures, ce qui a contraint vos services à travailler à moyens constants. Dans cette hypothèse, le maintien de l'offre se fera au détriment du taux d'encadrement dans les lycées (+492 élèves) et LP (+838 élèves), alors que les effectifs par classe ont déjà notablement augmenté cette année.

On observe une « redistribution » des places de 3^{ème} implantées en LP entre les départements ainsi que la transformation de CAP en bac pro 3 ans, ce qui diminue encore les possibilités d'accueil au niveau V. Le niveau V va-t-il devenir le monopole du privé et de l'apprentissage, qui accueille déjà près de 10 000 jeunes à ce niveau dans notre académie ? Cela est-il en lien avec le rééquilibrage souhaité par la région entre les formations scolaires et celles en apprentissage ? Equilibrage qui consisterait à augmenter de 4000 le nombre d'apprentis à l'horizon 2015 comme le prévoit le contrat d'objectifs et de moyens. Mais la lecture de divers documents régionaux nous apprend que le président de la région Centre privilégie les formations de niveau supérieur.

Le rectorat tout comme la région réaffirment l'objectif d'élévation de qualification pour les jeunes de notre académie. Mais penser qu'il suffirait de proposer à ces jeunes une formation plus élevée pour augmenter le niveau de formation nous semble pour le moins simpliste et dangereux pour l'avenir des jeunes les plus fragiles. Où iront-ils, s'ils ne peuvent plus être accueillis en LP ?

Nous avons pu échanger récemment avec le Président Bonneau, qui nous a dit être très favorable à l'instauration d'une Seconde indéterminée dans le cursus du Bac pro. 3 ans. De là à penser que notre académie pourrait faire partie des régions pilotes pour tester ce nouveau dispositif, il n'y a qu'un pas ! Pouvez-vous, Madame le Recteur, nous donner des informations à ce sujet ?

L'élévation du niveau de qualification ne doit pas rimer avec l'appauvrissement des contenus des diplômes de la voie professionnelle. Le Bac pro. 3 ans a déjà amputé la formation d'un an et ce nouveau dispositif rognerait encore sur le temps de formation.

Vous nous direz probablement que c'est dans l'intérêt des jeunes, alors que la réalité est beaucoup moins avouable. Le développement dogmatique de l'apprentissage, repris par le gouvernement actuel, en est la principale cause. En effet les entreprises rechignent à signer un contrat d'apprentissage pour 3 ans. Ce dispositif leur permettrait donc de signer des contrats d'apprentissage pour les deux dernières années de formation en réduisant du même coup le salaire « mirobolant » des apprentis. L'autre raison serait de réduire les Périodes de Formation en Milieu Professionnel en Seconde, les entreprises n'étant pas ravies de recevoir des jeunes manquant de maturité.

L'enseignement sous statut scolaire serait-il cantonné uniquement à la Seconde ? A accueillir les jeunes qui ne trouvent pas de contrat ? Le mixage des publics ne serait-il mis en place que pour offrir une solution aux apprentis dont le contrat est rompu ? Nous nous interrogeons sur la pertinence de modifier ainsi le Bac professionnel alors qu'aucun bilan n'a été fait.

Le projet de loi d'orientation fait peu état de l'enseignement en lycée, si ce n'est pour indiquer que le Président de région pourrait autoriser l'utilisation des locaux et équipements scolaires des lycées, LP et EREA, pendant les horaires où ils ne sont pas utilisés, pour les besoins de la formation initiale et continue par des entreprises ou organismes de formation. Son sort sera certainement réglé dans l'acte III de décentralisation en préparation. Nous avons appris par la presse au moment de la rentrée qu'une expérimentation de ce type est en cours dans des établissements du Loir et Cher, dans la continuité du projet « venez au lycée » voté par l'assemblée régionale. Cela signifie-t-il que l'académie, ou la région -qui est le pilote ?-, en catimini, expérimente ce dispositif que nous avons dénoncé ?

Notre ministre a déclaré vouloir valoriser l'enseignement professionnel public, mais nous constatons que le changement annoncé n'est que la continuité des politiques éducatives menées précédemment, la FSU demande l'arrêt de cette politique destructrice pour l'enseignement professionnel public et laïque. Si tel n'était pas le cas, elle appellerait les personnels à se mobiliser.

.....

Enfin, nous souhaitons avoir des réponses précises sur plusieurs sujets : le remboursement des inscriptions et formation du C2I2E et du CLES ; une question à l'occasion des élections au Conseil d'Ecole de l'IUFM ; les indemnités de déplacement dans le cadre du décret de juillet 2006 ; le bilan demandé à nouveau lors du dernier CTA du projet « Edifice » dans 3 lycées d'Orléans ; le devenir des CIO de Châteaudun et de Joué les Tours.